INFORMATIONS GÉNÉRALES AUX PARENTS

UTILISATION DU CARNET SCOLAIRE

Le carnet scolaire sert d'aide-mémoire pour les travaux scolaires et l'organisation quotidienne. Celui-ci contient plusieurs informations se rapportant au fonctionnement de l'école. Il sera un outil très utile tout au long de l'année scolaire.

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, nous vous informons que la surveillance sur la cour débute à 7 h 40 le matin et à 12 h 34 pour l'entrée de l'après-midi (sauf pour les dineurs à l'école), et ce beau temps ou mauvais temps.

En cas de pluie ou par froid intense, les élèves entreront dans l'école à partir de 7 h 40 le matin.

	PRÉSCOLAIRE	**PRIMAIRE**
Entrée des élèves	7 h 50	7 h 50
Diner	10 h 29 à 11 h 44	11 h 19 à 12 h 34
Fin de la journée	13 h 52	14 h 57

ASSIDUITÉ

<u>Absence et retard de votre enfant</u>

Lorsque votre enfant est absent ou en retard, vous devez en informer l'école en déclarant l'absence ou le retard de votre enfant par le biais du portail Mozaïk-Parents. La vérification des absences s'effectue le matin vers 8 h et l'après-midi vers 12 h 50.

<u>Retard</u>

Tout retard d'un élève doit être motivé par un parent. L'élève doit se présenter au secrétariat pour informer la secrétaire de son arrivée. Les parents seront avisés des retards fréquents. Si la situation persistait, les parents pourraient être convoqués par la direction.

<u>Départ hâtif</u>

Lorsqu'un élève doit quitter pendant les heures de classe, il est **<u>obligatoire</u>** que la personne qui vient chercher l'enfant se présente au secrétariat, et ce pour des raisons de sécurité.

Absence pour motif autre que maladie ou rendez-vous médical

Lorsqu'un parent décide d'amener son enfant en voyage durant l'année scolaire ou lui donne la permission de s'absenter pour tout autre motif que maladie ou rendez-vous médical, le titulaire de classe n'est pas tenu de fournir les travaux et évaluations couvrant la période d'absence de l'enfant. Au retour à l'école, le titulaire n'est pas tenu de fournir un service de récupération sur les notions enseignées durant son absence. De plus, l'école n'est pas tenue de fournir un service en orthopédagogie si des difficultés plus graves étaient constatées dues à son absence. En conséquence, les parents assument l'entière responsabilité de la décision de retirer temporairement leur enfant de l'école.

DINER

Toute modification d'horaire doit être mentionnée au service de garde par écrit ou par téléphone, et ce avant 10 h au (450) 492-3609 poste 2.

- L'élève doit présenter une autorisation écrite d'un parent pour diner à l'extérieur de l'école. Aucun appel téléphonique ne sera permis dans le cas d'oubli du message.
- L'élève du préscolaire qui dine à l'extérieur entre par le secrétariat à 11 h 44, et ce accompagné de son parent.
- L'élève du primaire qui dine à l'extérieur (maison ou restaurant) revient sur la cour seulement à 12 h 30, et ce peu importe la température.

BOÎTE À LUNCH

- Le parent doit fournir à son enfant les ustensiles nécessaires à la consommation du repas et des collations.
- L'utilisation du contenant en verre est interdite.
- Dans le but d'éviter les mélanges de plats, ceux-ci doivent être identifiés au nom de l'enfant.

NOURRITURE

Afin de développer de saines habitudes alimentaires, il est demandé de privilégier des collations saines telles que fruits, légumes, yogourt et fromage.

- En tout temps, les arachides et les noix sont interdites. En effet, plusieurs élèves présentent des allergies alimentaires graves (Épipen).
- D'autres aliments pourraient être interdits si un élève de la classe présente d'autres allergies alimentaires. Les parents concernés seront informés via une lettre.
- Par mesure préventive pour les élèves présentant des allergies, il est demandé aux parents de ne pas envoyer de nourriture (ex. muffins, gâteaux…) pour les élèves de la classe, et ce en aucune occasion.
- La gomme à mâcher, les bonbons et les croustilles sont interdits en tout temps.

MÉDICAMENTS

En respect du guide de santé adopté par le CSSDA, toute médication donnée par le personnel de l'école (incluant le Tylénol) doit être identifiée par un code de prescription médicale et les renseignements suivants doivent apparaitre : le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la date d'expiration. De plus, un formulaire d'autorisation pour la distribution de médicaments doit être complété.

VISITE À L'ÉCOLE

Lorsque vous vous rendez à l'école, avec ou sans rendez-vous, nous vous demandons de toujours vous présenter au secrétariat. La personne présente verra à répondre à vos besoins.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Pour les élèves du primaire, l'enfant doit toujours avoir en sa possession son costume *d'éducation physique, soit : souliers de course, culottes courtes ou pantalon sport, chandail à manches* ***courtes et bas***. Nous demandons de bien identifier les vêtements car, en cas de perte, il sera alors plus facile de les remettre à qui ils appartiennent.

OUBLI DE MATÉRIEL

Afin de responsabiliser les élèves, il n'est pas autorisé de retourner chercher du matériel en classe à la fin de la journée sauf pour des raisons médicales (pompe, lunettes…).

OBJETS PERDUS ET RETROUVÉS

L'élève est le premier responsable de ses effets personnels. Il est donc important de bien les identifier à son nom. Ceci évite les malentendus et facilite la recherche en cas de perte. L'école n'assure aucun remboursement en cas de perte, de vol ou de bris. **Lorsque votre enfant perd un objet, il doit vérifier dans le bac d'objets retrouvés**.

RAPPEL

Il est normal d'éprouver à l'occasion quelques inquiétudes ou problèmes. Pour tout ce qui concerne votre enfant, ***n'hésitez pas à contacter d'abord et avant tout son professeur***. Vous pouvez aussi communiquer avec le secrétariat de l'école en tout temps et laisser un message à la personne que vous aimeriez joindre, ou encore, vous pouvez mettre une note dans le carnet scolaire de votre enfant.

MÉMO AUX PARENTS

À l'occasion, nous vous remettrons un communiqué qui vous informera de différentes activités. Nous vous demandons d'en prendre connaissance le plus rapidement possible, de signer le coupon-réponse s'il y a lieu, et de le retourner au professeur. Cette année encore, le carnet scolaire servira le plus souvent possible à véhiculer ces informations. Il faudra être vigilant et inviter votre enfant à assumer ses responsabilités à ce niveau. Il a besoin de votre support. Chaque mois, vous recevrez une communication par courriel. Vous y trouverez diverses informations concernant la vie de l'école. Toutes les communications aux parents seront déposées sur le site internet de l'école Saint-Joachim (**https://blogues.csaffluents.qc.ca/st-joachim/**).